

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 31 mars 2022

POUR RAPPEL

**Inscriptions dans les écoles publiques de Strasbourg
Rentrée de septembre 2022**

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg pour la rentrée de septembre 2022 auront lieu cette année en deux temps :

Du 14 mars au 9 avril :
Premières inscriptions à l'école

Du 11 avril au 13 mai :
Inscription aux services périscolaires (cantine, accueils périscolaires et de loisirs)

Inscription de l'enfant à l'école du 14 mars au 9 avril 2022

Pour une **première inscription à l'école à Strasbourg**, les parents sont invités à remplir le « *Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg* ». Ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil du centre administratif, dans les mairies de quartier, dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg et sur strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

Munis du dossier complet, les parents pourront procéder, jusqu'au 9 avril 2022, à l'inscription à l'école de leur(s) enfant(s) :

- **En ligne prioritairement**, sur strasbourg.eu/inscription-enfant
- **Au centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg - Sur rendez-vous**
La prise de rendez-vous est possible en ligne sur strasbourg.eu/inscription-enfant ou par téléphone : 03 68 98 51 43
Accueil :
Du lundi au vendredi en continu de 8h00 à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h00

Pour information, au regard du contexte sanitaire actuel :

- Nous privilégions les démarches d'inscription en ligne.
- Si vous optez pour un rendez-vous au centre administratif : afin de garantir la distanciation physique réglementaire, le nombre de personnes autorisées est limité. Il est fortement recommandé de venir seul au rendez-vous.

➤ **Par courrier**

Dossier à renvoyer (avec une copie de toutes les pièces justificatives demandées) à l'adresse suivante : Ville et Eurométropole de Strasbourg - Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS - 1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex

Une fois l'inscription réalisée, les parents devront dans un second temps et **sans tarder** contacter par mail ou par téléphone, la direction de l'école mentionnée sur le certificat d'inscription scolaire qui leur sera remis par la Ville de Strasbourg. Ce document est nécessaire pour procéder à l'admission de l'enfant au sein de l'école.

Inscription à la cantine et à l'accueil périscolaire du 11 avril au 13 mai 2022

- Par internet en remplissant le formulaire en ligne sur : strasbourg.eu/inscription-enfant
- En se déplaçant sur rendez-vous au centre administratif ou en mairie de quartier

À noter :

Pour les renouvellements d'inscription à la cantine et/ou à l'accueil périscolaire, le dossier pré rempli sera envoyé à domicile début avril.

Pour tout renseignement :

Tél. : 03 68 98 51 38 / strasbourg.eu/inscriptionscolaire-periscolaire